

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine du mercredi 26 octobre 2023 à 19h00 au Mouret

Monsieur Nicolas Lauper, Président, souhaite la bienvenue à tous les participants à cette assemblée ordinaire des délégués de l'Association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine.

L'assemblée ordinaire des délégués a été convoquée en date du 3 octobre 2023 et par parution dans la Feuille officielle du 6 octobre 2023 ; les documents y relatifs ont été mis à disposition à l'administration communale de Le Mouret et sur les sites Internet des communes membres.

Monsieur Nicolas Lauper remercie les délégués pour leur présence, à savoir :

Pour la commune de Bois-d'Amont	(3)	Mme Patricia Horner
Pour la commune de Ferpicloz	(1)	Mme Sybille Buvary
Pour la commune de Marly	(9)	M. César Murangira
Pour la commune de Le Mouret	(4)	Mme Martine Halter
Pour la commune de Pierrafortscha	(1)	M. Jean-Luc Kuenlin
Pour la commune de Treyvaux	(2)	Mme Sylviane Tinguely
Pour la commune de Villarsel-sur-Marly	(1)	Mme Myriam Gaillard

Pour le comité de direction :

➤ Monsieur Patrick Gendre	pour la commune de Bois-d'Amont
➤ Monsieur Nicolas Lauper	pour la commune de Le Mouret
➤ Monsieur Vincent Guillet	pour la commune de Treyvaux
➤ Madame Mary Claude Paolucci	pour la commune de Marly
➤ Monsieur Luc Déglise	pour les communes de Pierrafortscha de Ferpicloz et de Villarsel-sur-Marly

Fiduciaire : Valérie Vonlanthen

Se sont excusés : -

M. Jean-Luc Kuenlin est nommé scrutateur.

Tractanda :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2023
2. Futurs locaux
3. Budget 2024
4. Informations du service
5. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués est tenu par le chef de service, Monsieur Gabriel Deblaise.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 octobre 2022

Le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2023 doit être corrigé. Le nom sur la liste des délégués était Patricia Dousse à la place de Patricia Horner. Suite à la correction, le PV est approuvé à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

2. Futurs locaux

Le Président rappelle que l'association admet depuis longtemps que les locaux ne sont plus adaptés au personnel du Mouret. Il y a d'ailleurs 2 personnes qui se trouvent sous le centre sportif.

Il évoque aussi l'augmentation continue du personnel durant ces dernières années.

Il rappelle toutes les démarches possibles qui ont été faites pour trouver d'autres locaux. Une demande d'aide avait aussi été envoyée à la commune de Marly. Finalement, les seuls locaux disponibles sont ceux présentés.

Le comité avait procédé à beaucoup de réflexions dans le but de trouver une solution. Le Président donne en ce sens la parole au chef du service pour plus d'explications.

Monsieur Deblaise souhaite la bienvenue à tout le monde.

Il donne des explications en lien avec les changements récents et reprend les points de la feuille « Explication des nouveaux locaux » transmis par mail aux communes.

Monsieur Deblaise explique les difficultés liées au travail en binôme (curatrice et collaboratrice administrative). Il explique que les conditions de travail sont parfois difficiles quand les binômes se retrouvent à plusieurs dans le même bureau.

Monsieur Deblaise attire l'attention sur l'importance de la formation des stagiaires et le fait d'avoir des praticiens formateurs dans un service. Cela permet de garantir la formation des futurs collaborateurs.

Choix du local

M. Deblaise énumère les différents locaux visités et les raisons pour lesquelles ils ne correspondaient pas aux besoins du service.

Il affiche les plans (2124_PRO_Etage 2 Sud gauche) + (2124_PRO_Etage 2 Sud droite) de la salle du MIC et donne les explications sur le changement des locaux bruts. Il donne aussi l'explication sur le déplacement de la cage d'escalier sur le plan 2124_PRO_Etage 2 Sud gauche et rend attentif au report de la date d'entrée en raison des travaux.

Il évoque les départs des 2 curatrices pour fin septembre 2023, 1 collaboratrice administrative et 1 curatrice pour fin novembre pour les raisons énumérées.

Stagiaires

Les locaux pourraient accueillir les stagiaires mais les salaires devraient être encore budgétisés pour 2025.

Monsieur Kuenlin précise qu'il y a des subventions pour les stagiaires. Mme Paolucci rend attentif quant à l'importance de former des stagiaires.

Monsieur Deblaise précise que le fonctionnement actuel du service ne permet pas l'accueil de stagiaires et qu'il faudra mettre en place des procédures pour leur suivi.

Il explique aussi la différence entre les stages de FP1 et FP2.

Monsieur Kuenlin remercie le chef de service pour la recherche des locaux. Il relève que le service a beaucoup grandi en l'espace de 5 ans. Il questionne sur la possibilité de l'extension des nouveaux locaux. Aussi, ne serait-il pas mieux d'acheter ou choisir d'autres options s'il faut signer un contrat sur 10 ans ? Ceci aussi en lien avec l'augmentation des mandats attribués par la Justice de paix.

Le chef de service explique que le nombre de mandats est resté stable dans les dernières années, mais que la complexité des dossiers a augmentée. Il relève le chiffre concernant le nombre de dossiers traités, c'est-à-dire le nombre de mandats levés/transférés ou décédés et le nombre de mandats reçus. Ceci peut avoir comme effet que le nombre de mandats reste identique, mais pendant l'année, de nombreux mandats sont ainsi traités.

Madame Paolucci explique que le fait d'avoir des binômes à temps partiels permettrait aussi d'augmenter en cas de besoin le taux de collaboratrices sans avoir besoin de plus de bureaux.

Elle relève aussi que la loi sur les curatelles pourrait aussi changer, entraînant que l'on n'a pas de certitude.

Monsieur Lauper relève que l'association a engagé souvent du personnel à bas pourcentage, mais pense dans le futur engager du personnel à un pourcentage plus élevé.

Monsieur Kuenlin relève que sur le marché du travail, les temps partiels prennent beaucoup d'ampleur.

3. Budget 2024

Le Président donne la parole à M. Deblaise pour les explications.

Explication du nombre de mandats qui est resté plus au moins stable. Il est à relever toutefois une certaine complexification des mandats. Explication de l'agrandissement du service en EPT.

L'augmentation de la masse salariale comprend :

- L'engagement de Madame Mauron et tant que curatrice à 70% dès le 01.10.2022
- L'engagement d'un(e) coll. admin à 70 % prévu pour le début de l'année 2023
- Le palier supplémentaire + renchérissement octroyé à tout le personnel

Formation :

- Formation de base pour les nouvelles curatrices pour le CAS (module 1)

Frais de téléphonie :

- Maintenu pour l'année 2024, avec le projet de changer cela dès que le service aura les nouveaux locaux et peuvent prévoir la nécessité de ce poste ou pas. Ceci dépend entre autre du réseaux téléphonique qui couvre ou pas le MIC.

Frais de port :

- L'augmentation est en lien avec toutes les annonces de changements de mesures liées aux nouvelles curatrices.

Frais administratifs :

- Diminution du montant car la fiduciaire avait effectué plus de travail l'année précédente en lien avec l'association.

Frais de comité :

- Le montant avait augmenté en 2023 car plus de séances de prévues en lien avec les recherches des nouveaux locaux.

Frais déplacements :

- Diminution car les locaux devraient permettre aux personnes concernées de venir au service des curatelles. Ceci évite en grande partie les déplacements pour les personnes habitants à Marly.

Remboursement aux communes :

- Montant prévu pour le remboursement à la commune du Muret.

Dépenses d'assistance :

- Prise en charge des frais des traductrices pour les personnes malentendantes.

Encaissement des honoraires :

- M. Deblaise explique le décalage d'environ 2 ans qu'il y a entre les honoraires encaissés et les décisions de la Justice de Paix. Ainsi, les honoraires encaissés concernent majoritairement d'autres années.

Déplacements :

- Changement des encaissements liés aux frais de déplacements des curatrices. Monsieur Deblaise explique le montant forfaitaire de CHF 60.-, lequel sera encaissé pour chaque personne. Ceci permet de couvrir la totalité des frais de déplacements.

Questions sur le loyer des locaux :

Madame Tinguely de la commune de Treyvaux demande s'il n'y avait pas d'autres solutions pour les locaux, puisqu'il y a une grande augmentation dans le budget en lien avec le loyer. Le Conseil communal de Treyvaux se demande si les locaux au MIC sont vraiment adaptés avec toutes les salles et le prix du loyer.

Monsieur Lauper explique qu'avec tout le travail du comité et la réflexion faite jusqu'à maintenant, il faut sauver le service et qu'il n'y a pas d'autres solutions. Et il rappelle que le personnel est en attente de manière impatiente d'avoir de nouveaux locaux.

Il explique aussi que les locaux du Mouret étaient jusqu'à présent très bon marché mais qu'ils ne conviennent plus à la situation d'aujourd'hui et qu'un changement s'impose.

Monsieur Murangira de la commune Marly relève aussi qu'en tant qu'employeur nous avons l'obligation d'offrir des conditions de travail descentes. Et que ça fait des années que cela n'est pas le cas.

Au niveau des locaux disponibles, il n'y pas beaucoup de choix dans la région, aussi en raison de la concurrence. Il donne des exemples d'autres services qui ont dû adapter leur budget de location en raison d'adaptation de nouveaux loyers.

Monsieur Déglise évoque la possibilité des containers qui aurait pu être réfléchi comme situation temporaire, mais en raison de l'urgence, n'a pas été retenue. Aussi, Madame Paolucci note que des containers coûteraient trop cher, même provisoirement.

M. Lauper donne la parole à la commission financière. Monsieur Murangira lit le rapport du 16 octobre 2023.

Le budget 2024 est soumis au vote.

Acceptation : Marly, Le Mouret, Bois-d'Amont, Pierrafortscha

Contre : Treyvaux

Abstention : Ferpicloz, Villarsel-sur-Marly

Le budget est accepté par 17 voix, 2 contre et avec 2 abstentions.

Le Président, Monsieur Nicolas Lauper, remercie les communes et les conseils communaux.

Il remercie le chef de service, Gabriel Deblaise pour avoir préparé le budget ainsi que Valérie Vonlanthen, la fiduciaire de l'association.

4. Informations du service

Monsieur Deblaise fait référence aux divers départs évoqués dans le point précédent. Le service est en cours d'adoption de diverses procédures en lien avec les postes de travail. Il y aura un serveur qui sera installé qui permettra de ne plus avoir de données sur les ordinateurs en local (actuellement les laptops) mais de les avoir sur un serveur.

Ce système permet une diminution des interventions de l'informaticien sur place en cas de changement de profil ou poste de travail des collaboratrices.

Aussi, le service prévoit de changer les appareils téléphoniques. Ceci afin de permettre d'avoir des lignes téléphoniques sur internet et ne plus devoir utiliser des lignes fixes. Actuellement, tous les numéros ont été publiés, ce qui surcharge passablement les binômes en appels téléphoniques.

Le chef de service relève qu'actuellement les binômes travaillent chacun différemment et il prévoit d'introduire des procédures afin d'uniformiser la pratique professionnelle.

Le nombre de mandats est resté stable en 2023.

5. Divers

Il n'y a pas de points à discuter.

Monsieur Lauper demande au chef de service de remercier son personnel pour l'excellent travail fourni.

Il relève la bonne collaboration entretenue avec le service officiel des curatelles et il relève le bon fonctionnement du service reconnu par la Justice de paix et les communes en général. Il remercie le chef de service pour sa disponibilité et son engagement.

Monsieur Lauper clôt l'assemblée ordinaire des délégués de l'association pour le Service officiel des curatelles de la Haute-Sarine à 20h15.

La verrée est servie après l'assemblée.

Le Président

Pour le procès-verbal
Deblaise Gabriel
Chef de service